

Martellange, frère de notre artiste, donna, en 1607, à ce noviciat le tiers de la fortune qui lui revenait de son père Etienne, les deux autres tiers restants à ses frères Etienne et Olivier. Le P. Bullioud nous apprend dans son *Lugdunum sacroprophanum* que ceux-ci, à leur tour, disposèrent de ce qui leur revenait en faveur du même établissement, puisqu'il cite les trois frères parmi les bienfaiteurs de la maison de probation. Nul doute, en conséquence, pour nous que notre artiste n'ait contribué puissamment par son art aux ouvrages d'architecture d'une maison qui s'élevait en partie avec des deniers provenant de son patrimoine et en même temps qu'un autre édifice de sa compagnie à Lyon, où son concours est certain.

Du même acte de 1607, il résulte aussi qu'à cette époque Etienne I<sup>er</sup> Martellange était mort, sans que nous sachions la date, nécessairement antérieure, de ce décès. Les registres de sépultures des paroisses de Lyon ne commençant qu'à des dates postérieures, ce renseignement ne pourra nous être fourni que par d'autres documents qui, en ce moment, nous font défaut.

Les œuvres de cet artiste sont, du reste, aussi ignorées que son individualité ; nous savons seulement qu'il existait en 1581, étant encore taxé à cette époque comme possesseur d'une maison ou penonage Foquette ou Fouquette (238). C'est peut-être l'immeuble de la place de Saint-Pierre, donné par ses fils aux Jésuites.

Le noviciat de Lyon était situé sur un fonds d'environ 20,000 mètres carrés, limité au nord par la rue Sainte-Hélène, où il avait son entrée principale, à l'occident par la rue d'Auvergne, au sud par les remparts d'Ainay et à l'orient par un mur de clôture qui forme à

(238) Archives de la ville de Lyon, portefeuille CC. 157.